

La lettre du service public de la performance énergétique est un outil pour vous informer et vous accompagner dans vos démarches de rénovation énergétique. Trimestrielle, elle vous donne les clés, les bons plans et vous informe sur ce qu'il faut savoir en matière d'énergie.

RÉNOVER - ÉCONOMISER

APPELS À PROJETS "RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE" ET FEADER

Le service public de la performance énergétique vous rappelle les aides qui peuvent être mobilisées pour vos travaux de rénovation énergétique. Veillez à la date limite de dépôt des dossiers !

NOUVELLE-AQUITAINE	BÂTIMENT DU FUTUR		BIOMASSE 2017	
	PATRIMOINE VISÉ	CONTACT	PATRIMOINE VISÉ	CONTACT
	<ul style="list-style-type: none"> Bâtiment tertiaire neuf (privé ou public) Rénovation énergétique globale 	<p>BLEUENN BERTIN bleuenn.bertin@nouvelle-aquitaine.fr 05 57 57 51 11</p>	<ul style="list-style-type: none"> Chaufferie bois et réseau de chaleur inférieur à 100 tonnes équivalent pétrole Soutien financier aux chaufferies bois plaquettes ou granulés, avec ou sans réseau de chaleur, ingénieur(e)s à 100 tonnes équivalent pétrole, approvisionnement par filières locales 	<p>ISABELLE NERBESSON i.nerbesson@nouvelle-aquitaine.fr 05 49 55 82 56</p>
	<p>ÉLIGIBILITÉ ET CRITÈRES</p> <ul style="list-style-type: none"> Niveau de performance énergétique Performance bas carbone Innovation sur une des thématiques du bâtiment Suivi de consommation d'énergie d'au moins 1 an 		<p>ÉLIGIBILITÉ ET CRITÈRES</p> <ul style="list-style-type: none"> Tous projets confondus sauf particuliers, établissements publics d'État, établissements d'enseignement privé 	
	<p>http://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/fiche/batiments-du-futur/</p>		<p>http://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/fiche/bois-energie/</p>	
	<p>DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS : SAMEDI 31 MARS 2018</p>		<p>DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS : SAMEDI 15 SEPTEMBRE 2017</p>	

FEADER	DÉVELOPPEMENT DES SERVICES DE BASE POUR LA POPULATION RURALE (7.4.1)		
	PATRIMOINE VISÉ	CONTACT	ÉLIGIBILITÉ
	<ul style="list-style-type: none"> Maison/pôle/centre de santé, maisons de services publics, équipement petite enfance et enfance, commerces de proximité, infrastructures culturelles ou sportives, mobilité (offre de transport, aménagement cyclable, etc.) 	<p>http://www.vienne.gouv.fr</p>	<ul style="list-style-type: none"> Collectivités territoriales et leurs groupements, syndicats mixtes et établissements publics, associations, structures d'économie mixte (SEM, SPL, etc.), GIP
	<p>http://www.europe-en-poitou-charentes.eu/Appels-a-projets/Appels-a-projets-FEADER</p>		
	<p>DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS : VENDREDI 30 NOVEMBRE 2017</p>		

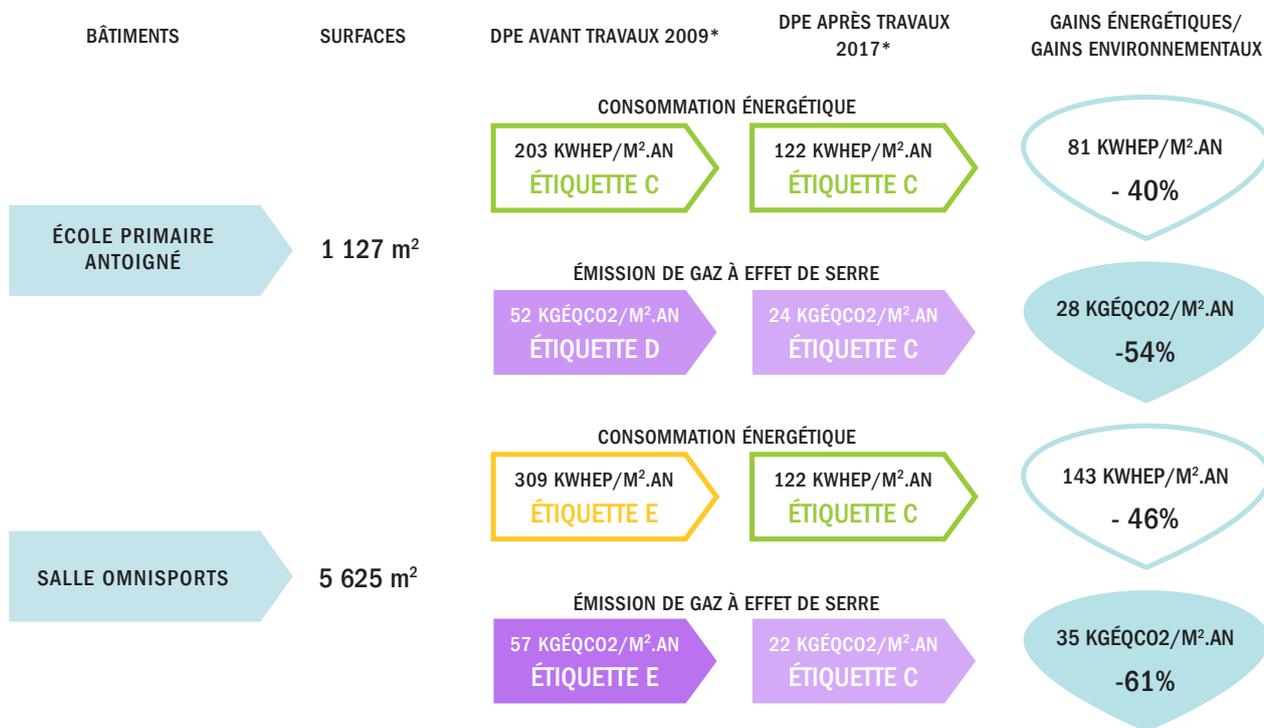


EN PRATIQUE

■ Le diagnostic de performance énergétique (DPE) dans les bâtiments publics

Depuis le 1^{er} juillet 2015, tous les Établissements Recevant du Public (ERP) de la première à la quatrième catégorie dont la surface est supérieure à 250 m² doivent réaliser un Diagnostic de Performance Énergétique (DPE).

Il est valable 10 ans, mais peut être mis à jour suite à des travaux de maîtrise de l'énergie. La Ville de Châtelleraut et Grand Châtelleraut ont réactualisé les DPE de leurs équipements. Les résultats sont éloquentes et démontrent l'efficacité de la politique menée pour la maîtrise de l'énergie.



* Les codes couleurs correspondent aux différentes étiquettes du DPE.

■ Saviez-vous que les lichens sont au service de la qualité de l'air extérieur ?

Les lichens sont des organismes très sensibles à certains polluants (nitrates, soufre..). Leur présence ou leur absence (selon les variétés) est un bon indicateur de la qualité globale de l'air.

Le suivi de ce paramètre environnemental est imposé par le Plan climat air énergie territorial. Le service Développement durable, avec l'aide d'un stagiaire, construit le protocole requis pour examiner dans le temps le comportement de ces bio-indicateurs. Des stations composées de plusieurs arbres ont été localisées dans toutes les communes de Grand Châtelleraut.

Le premier relevé et l'exploitation des données auront lieu début 2018.



Xanthoria polycarpa



Parmelina tiliacea



Amandinea punctata

■ Les actions du service public de la performance énergétique

Le Conseiller en Énergie Partagé (CEP) vous rencontre régulièrement et vous accompagne dans vos projets de rénovation énergétique. Il vous aide et vous soutient dans la gestion des énergies de votre commune.

- déjà **13** communes soutenues
- **26** accompagnements dans les projets (fiches d'intervention, études, subventions, thermographies, mesures de température, conseils)
- **18** études réalisées (pré-études, fiches d'intervention, notes techniques, etc.)
- **8** suivis de projets énergétiques (travaux ou contrats)
- **7** suivis des consommations énergétiques en cours de réalisation
- **6** lettres d'information envoyées

Le service public de la performance énergétique s'agrandit

Le poste de technicien énergie pour Grand Châtellerault ouvre le **1^{er} Septembre 2017**.

Il sera occupé par Romain Levray.

Un nouveau Conseiller en Énergie Partagé (CEP) rejoindra l'équipe du service Développement Durable en septembre pour poursuivre l'accompagnement technique de votre politique de maîtrise de l'énergie au quotidien.

À NOTER !

La plateforme ACT'e en Châtelleraudais accompagne et conseille les particuliers dans leur projet de rénovation énergétique. Un technicien peut venir auditer votre bien gratuitement sur demande.

Déjà **214 diagnostics** réalisés, **50 projets** de particuliers finalisés. Gains énergétiques attendus sur les 50 projets : 330 000 kWhep, soit l'équivalent de la consommation de 16 logements.

30 rue Saint-Jacques
05 49 93 00 05
renovonsvotrehabitat@grand-chatellerault.fr



CONTACT

CONSEILLER EN ÉNERGIE PARTAGÉ
Romain Levray 05 49 23 64 93
romain.levray@grand-chatellerault.fr



GRAND
CHÂTELLERAULT

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION